

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Date d'édition **15/02/2019**
 Édition **8**
 Date de révision **01/10/2019**
 Révision **9**

Urée

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise					
1.1	Identificateur de produit						
	Nom commercial du produit	Urée granulaire, urée cristalline, urée industrielle, urée de alimentación animaux, urée miniprill (Fertibersol Ural), urée miniprill, Fertibersol Cristal, Fertibersol Ural, urée Técnica, urée Feed, <u>urée deNOx</u> .					
	Nom chimique	Urée					
	Synonymes	Carbamide, diamide de carbonyle					
	Formule chimique	CH4N2O					
	<u>Numéro d'indice UE</u>	Pas applicable					
	N° CE	200-315-5					
	N° CAS	57-13-6					
	REACH ou numéro d'enregistrement national du produit	01-2119463277-33-0022					
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées						
	Utilisations identifiées	Engrais, formulation de mélanges, comme substance intermédiaire dans différents procédés industriels, additif de processus en tant qu'agent auxiliaire, produit chimique de laboratoire, produit de nettoyage, additif en alimentation animale, traitement et réduction de NOx, en cosmétique...					
	Utilisations déconseillées	<u>Toute autre utilisation</u>					
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité						
	Nom de l'entreprise	FERTIBERIA. S.A.					
	Adresse de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 259 D. Plantas 47 y 48 - 28046 Madrid					
	Téléphone de l'entreprise	Standard : 91.586.62.00 ; Fábrica de Palos : 959.49.24.00 ; Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00					
	e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	reachfertiberia@fertiberia.es					
1.4	Numéro d'appel d'urgence						
	Fábrica de Palos: 959.49.24.00 ; Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00						
RUBRIQUE 2		Identification des dangers					
2.1	Classification de la substance ou du mélange*						
	Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP] Non classé						
2.2	Éléments d'étiquetage	Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger	Conseils de prudence		
		-	-	-	<u>Lorsqu'il est commercialisé en tant qu'engrais sur l'étiquette, les conseils prudenctiels suivants doivent également être inclus:</u> P102 P270		
2.3	Autres dangers						
	Critère PBT/vPvB	Non disponible					
	<u>Autres dangers n'impliquant pas la classification du produit</u>						
	Dangers physiques et chimiques	N'est pas combustible. Il fond sous l'effet de la chaleur. Lorsqu'il est fortement chauffé, il se décompose et libère des fumées toxiques contenant du NOx, du CO2 et de l'ammoniac.					
	Dangers pour la santé	L'urée est fondamentalement inoffensive lorsqu'elle est manipulée correctement. Il convient toutefois de noter ce qui suit : Contact avec la peau et les yeux : un contact prolongé peut provoquer une certaine gêne. Ingestion : en cas d'ingestion de faibles quantités, un effet toxique est peu probable. En grandes quantités, elle peut provoquer des dysfonctionnements gastro-intestinaux. Inhalation : de fortes concentrations de poussières en suspension peuvent provoquer une irritation des muqueuses nasales et de l'appareil respiratoire supérieur avec des symptômes de maux de gorge et de toux. Effets à long terme : pas d'effet néfaste connu. Autres : Feu et décomposition thermique : l'inhalation de gaz de décomposition, qui contiennent des oxydes d'azote et ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire.					
	Dangers pour l'environnement	L'urée est un engrais azoté. Les déversements importants peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement tels que l'eutrophisation (développement non désiré de la flore) des eaux de surface confinées. Des réactions chimiques dans le sol peuvent provoquer le dégagement d'ammoniac. (Voir rubrique 12).					
* Pour connaître la signification complète des mentions de danger (H): voir RUBRIQUE 16							
RUBRIQUE 3		Composition/information sur les composants					
3.1	<u>Substances</u>						
	Nom	N° CE	N° CAS	% (p/p)	Nom IUPAC	Classification Rég. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
	Urée	200-315-5	57-13-6	> 98 %	urée	-	
3.2	<u>Mélanges</u> Sans objet						

Urée

RUBRIQUE 4 Premiers secours											
4.1	Description des premiers secours										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Conseils généraux</td> <td>Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire.</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>Éloigner la personne de la zone exposée à la poussière. Faire appel à un médecin si elle a respiré de grandes quantités de poussière.</td> </tr> <tr> <td>Ingestion</td> <td>Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.</td> </tr> <tr> <td>Contact avec la peau</td> <td>Laver la zone affectée avec de l'eau</td> </tr> <tr> <td>Contact avec les yeux</td> <td>Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.</td> </tr> </table>	Conseils généraux	Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire.	Inhalation	Éloigner la personne de la zone exposée à la poussière. Faire appel à un médecin si elle a respiré de grandes quantités de poussière.	Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.	Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau	Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.
Conseils généraux	Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire.										
Inhalation	Éloigner la personne de la zone exposée à la poussière. Faire appel à un médecin si elle a respiré de grandes quantités de poussière.										
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.										
Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau										
Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.										
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés										
	Certains effets sur le poumon peuvent être différés.										
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires										
	L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire.										
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie											
5.1	Moyens d'extinction										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Moyens d'extinction appropriés</td> <td>Utiliser de l'eau en abondance.</td> </tr> <tr> <td>Moyens d'extinction à ne pas utiliser</td> <td></td> </tr> </table>	Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau en abondance.	Moyens d'extinction à ne pas utiliser							
Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau en abondance.										
Moyens d'extinction à ne pas utiliser											
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Dangers spéciaux</td> <td>Éviter que l'engrais fondu pénètre dans les caniveaux.</td> </tr> <tr> <td>Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion</td> <td>Oxydes d'azote, ammoniac et dioxyde de carbone.</td> </tr> </table>	Dangers spéciaux	Éviter que l'engrais fondu pénètre dans les caniveaux.	Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote, ammoniac et dioxyde de carbone.						
Dangers spéciaux	Éviter que l'engrais fondu pénètre dans les caniveaux.										
Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote, ammoniac et dioxyde de carbone.										
5.3	Conseils aux pompiers										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie</td> <td>Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Éviter toute contamination de l'engrais par des matières incompatibles.</td> </tr> <tr> <td>Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie</td> <td>Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.</td> </tr> </table>	Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Éviter toute contamination de l'engrais par des matières incompatibles.	Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.						
Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Éviter toute contamination de l'engrais par des matières incompatibles.										
Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.										
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle											
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence										
	Éviter de marcher sur le produit dispersé et de s'exposer à la poussière.										
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement										
	Prendre soin d'éviter la contamination des cours d'eau et des caniveaux et prévenir les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.										
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage										
	Toute dispersion d'engrais doit être nettoyée rapidement, balayée et placée dans un récipient propre, à bouche ouverte et dûment étiqueté afin de garantir une élimination sans danger.										
6.4	Référence à d'autres rubriques										
	Voir la rubrique 1 pour les données de contact, la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle et la rubrique 13 pour l'élimination des déchets										
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage											
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger										
	Éviter la formation excessive de poussière Éviter la contamination par des matières inflammables (par ex. le gazole, les graisses, etc.) et autres matières incompatibles (par ex. le nitrate d'ammonium). Éviter l'exposition inutile du produit à l'atmosphère afin de prévenir la prise d'humidité. Lorsqu'on manipule le produit pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (par ex. des gants). Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.										
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités										
	Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Sur le site agricole, s'assurer que l'engrais n'est pas rangé à proximité de foin, de paille, de grain, de gazole, etc. Lorsqu'il est stocké en vrac, éviter le mélange avec d'autres engrais incompatibles. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage. Interdire que l'on fume ou que l'on utilise des lampes portatives nues dans la zone de stockage. Limiter la dimension des piles ou des tas (selon les règlements en vigueur) et ménager un espace libre d'au moins 1 mètre autour des piles de sacs ou des tas. Tout bâtiment destiné au stockage doit être sec et bien aéré.										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Matériaux d'emballage recommandés</td> <td>Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier inox. AISI 304 et 316, le verre et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser de métaux ferreux et d'alliages (cuivre et ses alliages, zinc, plomb).</td> </tr> </table>	Matériaux d'emballage recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier inox. AISI 304 et 316, le verre et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser de métaux ferreux et d'alliages (cuivre et ses alliages, zinc, plomb).								
Matériaux d'emballage recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier inox. AISI 304 et 316, le verre et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser de métaux ferreux et d'alliages (cuivre et ses alliages, zinc, plomb).										
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)										
	Voir rubrique 1.2.										
<i>Note : stabilité et réactivité, voir la rubrique 10.</i>											

Urée

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle								
8.1 Paramètres de contrôle								
Valeurs limites d'exposition professionnelle		Composant	CAS					
		Dérivé du RSC		Urée	57-13-6	Non établie.		
DNEL				Travailleur			consommateur	
				systémique		industriel	professionnel	
				oral	court terme long terme	Pas applicable	Pas applicable	42 mg/kg pc/jour
				inhalable	court terme long terme	292 mg / m3	292 mg / m3	125 mg / m3
cutané	court terme long terme			580 mg/kg pc/jour	580 mg/kg pc/jour	580 mg/kg pc/jour		
PNEC		eau		air	sol	microbiologique		
		eau douce superficielle : 0,047 mg/l		Non disponible	Non disponible	Non demandé	sédiment	oral
8.2 Contrôles de l'exposition								
<p><u>Contrôles techniques appropriés</u></p> <p><u>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</u></p> <p><u>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</u></p> <p><i>Les conseils relatifs à la protection individuelle sont valides pour des niveaux élevés d'exposition.</i></p> <p><i>Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.</i></p>		Éviter les fortes concentrations de poussière et aérer où c'est nécessaire. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Utiliser le lavabo à la fin de la journée de travail.						
		Yeux	Porter des lunettes de sécurité adaptées au travail à réaliser.					
		Peau et corps	Vêtement de travail.					
		Mains	Porter des gants appropriés (par exemple, en caoutchouc ou en cuir) si l'on va manipuler le produit pendant de longues périodes de temps.					
		Respiratoire	Si la concentration de poussière est élevée et/ou la ventilation est insuffisante, utiliser un masque antipoussière ou un respirateur muni d'un filtre approprié.					
		Thermiques						
		Voir rubrique 6.						
RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques								
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles								
<p>Aspect</p> <p>Odeur</p> <p>Seuil olfactif</p> <p>pH</p> <p>Point de fusion/point de congélation</p> <p>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</p> <p>Point <u>d'éclair</u></p> <p>Taux d'évaporation</p> <p>Inflammabilité (<u>solide, gaz</u>)</p> <p>Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou <u>limites d'explosivité</u></p> <p>Pression de vapeur à 20 °C</p> <p>Densité de vapeur</p> <p>Densité apparente à 20 °C</p> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <p>Coefficient de partage n-octanol/eau</p> <p>Température d'auto-inflammation</p> <p>Température de décomposition</p> <p>Viscosité</p> <p>Propriétés explosives</p> <p>Propriétés comburantes</p>		<p>Solide blanc.</p> <p>Inodore</p> <p>Pas applicable</p> <p>pH solution aqueuse (100 g/l) à 20 ° 9-10.</p> <p>134 °C (se décompose)</p> <p>Se décompose > 134 °</p> <p>Pas applicable.</p> <p>Pas applicable.</p> <p>Pas applicable.</p> <p>Pas applicable.</p> <p>Pas applicable.</p> <p>Pas applicable.</p> <p>700-800 kg/m³</p> <p>Extrêmement soluble, ex. 624 g/l à 20 °C.</p> <p>LgPow < -1,73</p> <p>Pas applicable.</p> <p>> 134 °</p> <p>Pas applicable.</p> <p>L'urée en soi ne présente aucun risque d'explosion. Elle peut former des mélanges explosifs avec des acides forts (nitrique ou perchlorique) ou des nitrates. Chauffée dans de fortes conditions de confinement, elle peut avoir un comportement explosif.</p> <p>N'est pas comburante</p>						
9.2 Autres informations								
		Poids moléculaire						
		60						
		Solubilité dans les graisses						
		33,3 % (p/p) dans le glycérol.						

Urée

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité							
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage, de maintenance et d'utilisation (voir rubrique 7)					
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage, de maintenance et d'utilisation (voir rubrique 7)					
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Chauffée à plus de 134 °C, elle se décompose et libère du NOx et de l'ammoniac. Contamination avec des matières incompatibles.					
10.4	Conditions à éviter	Proximité de sources de chaleur ou de feu. Contamination par des matières incompatibles. Chauffage au-dessus de 134 °C (décomposition en gaz) Exposition inutile à l'atmosphère. Chauffage en milieu confiné Travaux de soudure ou thermiques dans les équipements ou les usines pouvant contenir des restes d'engrais sans les avoir lavés au préalable afin d'éliminer les restes de produit.					
10.5	Matières incompatibles	Matières combustibles, oxydants forts, acides, bases fortes, nitrates, nitrites, hypochlorite de sodium ou de calcium. Le mélange d'urée solide avec du nitrate d'ammonium solide produit une boue. L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour former du trichlorure d'azote explosif.					
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir rubrique 5 Soumis à un chauffage intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. NOx, ammoniac). Voir les rubriques 2 et 9.					
RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques							
11.1	Informations sur les effets toxicologiques						
	Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Non disponible					
		Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat
	Toxicité aiguë	Urée	57-13-6	OECD 401	rat	orale	DL50 : 14,3-15 g / kg pc.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun effet important ou danger critique connu.					
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun effet important ou danger critique connu.					
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun effet important ou danger critique connu.					
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet important ou danger critique connu. Test d'Ames négatif.					
	Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.					
	Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu.					
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique et exposition répétée	Aucun effet important ou danger critique connu.					
	Danger par aspiration	Aucun effet important ou danger critique connu.					
	Notes	Des effets néfastes sur la santé sont considérés comme peu probables si le produit est manipulé et utilisé correctement.					
RUBRIQUE 12 Information écologique							
12.1	Toxicité						
	Toxicité aquatique						
	Composant	N° CAS		Poissons (Leuciscus idus)	Crustacés (Daphnia magna)	Algues (Microcystis aeruginosa)	
	Urée	57-13-6	Court terme	CL50 (96 h) > 6 810 mg/l	CL50 (24 h) > 10 000 mg/l	CL50 (192 h) = 47 mg/l	
	Faible toxicité pour la vie aquatique						
12.2	Persistance et dégradabilité						
	Composant	N° CAS	Vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité		
	Urée	57-13-6	Non disponible	Non disponible	10,9 mg/l en 1 h à 20 °C		
12.3	Potentiel de bioaccumulation						
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Kow)	Facteur de bioconcentration (BCF)	Potentiel de bioaccumulation		
	Urée	57-13-6	-1,73	-	Faible		
12.4	Mobilité dans le sol						
	Composant	N° CAS	Résultat				
	Urée	57-13-6	Soluble dans l'eau.				
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB						
	Non disponible.						
12.6	Autres effets néfastes						
	Il n'existe pas d'autre information.						
RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination							
13.1	Méthodes de traitement des déchets						
	Selon le degré de contamination, éliminer le produit en l'utilisant comme engrais ou le porter dans une installation de collecte agréée. Appliquer la législation locale ou nationale pour éliminer le produit. Les sacs vides doivent être restitués à des fins de recyclage ou être rendus disponibles en tant que matériel non dangereux. (Voir rubrique 7)						

Urée

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport								
14.1 - 14.6	Information réglementaire	Numéro ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Dangers pour l'environnement	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	ADR/RID ADNR IMDG IATA						NON CLASSÉ	
14.7	<i>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas applicable</i>							
RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation								
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement							
	Règlement 2003/2003 (engrais) Règlement 1907/2006 (REACH) Règlement 1272/2008 (CLP) D.R. 374/2001 (agents chimiques) D.R. 506/2013 (engrais) Règlement 1831/2003 (additifs destinés à l'alimentation des animaux)							
15.2	Évaluation de la sécurité chimique							
	Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour l'urée comme substance.							
RUBRIQUE 16 Autres informations								
	Indications de danger							
	Conseils de prudence	<i>P102 : Tenir hors de portée des enfants.</i> <i>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit</i>						
	Références bibliographiques et sources des données	Évaluation de la sécurité chimique de l'urée. Documents Guide EFMA/FERTILIZER EUROPE ; Données de TFI HPV ; NOTOX. <u>Règlement (CE) 1907/2006</u> <u>Règlement (UE) 1272/2008</u> <u>Règlement (UE) 2015/830</u>						
	Abréviations et acronymes	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé						
	Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels						
	Date de la FDS précédente	<i>Rev.8, daté du 15/02/2019</i>						
	Modifications apportées à la révision actuelle	<i>Voir les textes en gras + italique + souligné.</i>						
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.								